



Doc. 12370

28 septembre 2010

Assurer la viabilité de la Cour de Strasbourg: les insuffisances structurelles dans les Etats Parties

Proposition de résolution

déposée par M. Holger HAIBACH et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La Cour européenne des droits de l'homme fait face à un retard conséquent dans le traitement des affaires, qui nuit gravement à son efficacité. Fin 2009, 119 300 affaires étaient en instance devant la Cour.

La grande majorité des affaires jugées par la Cour, ou encore en instance, sont introduites contre un petit nombre de pays. En 2009, 74% des arrêts de la Cour concernaient seulement huit Etats. L'un des facteurs concourant à l'arriéré est le nombre élevé de requêtes liées à des problèmes structurels qui ont déjà été identifiés et pour lesquels il existe une jurisprudence bien établie. Ces affaires répétitives ou affaires « clones » représentaient 73% des arrêts de la Cour en 2009. Outre le fait qu'ils représentent un pourcentage disproportionné du nombre total d'affaires pendantes devant la Cour, ces huit contrevenants chroniques sont les Etats défendeurs dans la majorité des affaires répétitives. Cinq de ces Etats font encore l'objet, chacun, de 500 à 5.500 affaires répétitives en instance devant la Cour de Strasbourg.

En dépit de sa [Recommandation 1764 \(2006\)](#) – demandant au Comité des Ministres de prendre des dispositions plus énergiques lorsqu'un Etat membre persiste à ne pas exécuter un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme parce qu'il refuse, néglige ou est dans l'incapacité d'appliquer les mesures appropriées – cette situation inacceptable perdure.

Afin de veiller à remédier rapidement et correctement aux insuffisances structurelles, l'Assemblée parlementaire devrait elle-même entreprendre un suivi de l'exécution des arrêts de la Cour de Strasbourg et inviter vivement les parlements nationaux à s'y employer également de manière régulière et rigoureuse.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

HAIBACH Holger, Allemagne, PPE/DC
BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, Pays-Bas, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CONDE Agustín, Espagne, PPE/DC
DAVITAIA Paata, Géorgie, GDE
DENDIAS Nikolaos, Grèce, PPE/DC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
DORIĆ Miljenko, Croatie, ADLE
ERR Lydie, Luxembourg, SOC
FARINA Renato, Italie, PPE/DC
FERIĆ-VAC Mirjana, Croatie, SOC
FLYNN Paul, Royaume-Uni, SOC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HOLOVATY Serhiy, Ukraine, ADLE
KÜHNEL Franz Eduard, Autriche, PPE/DC
LAAKSO Jaakko, Finlande, GUE
MARTY Dick, Suisse, ADLE
POURGOURIDES Christos, Chypre, PPE/DC
SANÍN Luz Elena, Espagne, PPE/DC
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, GDE
TÜRKÖNE Özlem, Turquie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste